



Chronique d'octobre 2017 (mise à jour le 19 juillet 2021)

Saga Gallifet d'Honon de Cairanne

Alexandre III Gallifet l'ainé (1649 - 1719)

Rappelons que les quatre fils de **Pierre le rebelle** commencent leur vie active dans l'armée, plus précisément dans la Marine. Certes, c'est en général une coutume qui veut que tout gentilhomme soit officier et serve la royauté. Sauf que dans le cas des Gallifet, c'est la première génération. S'agit-il de renforcer la famille par des « hommes d'épée » ? Ou bien le domaine de Cairanne n'est-il plus à même d'assurer une vie décente aux huit enfants de Pierre ?

Les quatre enfants mâles de Pierre répondent à l'appel de l'armée :

- **Alexandre III l'ainé** : lieutenant de vaisseau
- **Joseph** : commandant, gouverneur de Saint-Domingue (chronique précédente)
- **Philippe** : lieutenant de vaisseau à Rochefort
- **François** : garde-marine, lieutenant du Roi à Trois-Rivières (Canada).

« Pour accéder au grade d'officier dans la Marine, il faut commencer comme garde-marine (élève-officier). Une lettre d'introduction doit venir de Versailles soit du Roi, soit du Premier ministre du royaume. Cette lettre permet de rejoindre la compagnie de Garde-Marine à Toulon pour les Provençaux et d'embarquer sur un vaisseau du Roi. Il faut être noble, avoir des références sur les services de ses aïeux et avoir un protecteur à la cour ».

Source : Noblesse provençale et marine au XVII^e siècle, Frédéric d'Agay, Provence Historique, fascicule 158, 1988

Nous n'avons rien trouvé concernant les Gallifet !

À Cairanne

Rappelons qu'**Alexandre III l'ainé (Alexandre** dans la suite du texte) est le fils aîné de **Pierre** et de Madeleine de Bonfils. Il naît à Aix-en-Provence en 1649 mais vient habiter Cairanne avec ses parents à l'âge de onze ans.

Vie militaire : Il est lieutenant de vaisseau, rayé en 1687¹.

¹ AN, Archives de la Marine, Taillemite, séries B1, B2, B3.

En 1690, à la mort de son père Pierre, **Alexandre** reprend le domaine de Cairanne grâce à la donation de sa mère, le gère et l'agrandit en achetant des terres. Il s'intéresse à la vie locale en étant auditeur des comptes de Cairanne²... Bref, il mène une vie de gentilhomme de Provence.

Donation de sa mère

Dans l'Ancien Régime, les dispositions testamentaires sont dictées par le souci de conserver dans la famille les biens recueillis et rassemblés par le testateur ou les ancêtres. La mère d'**Alexandre** a hérité de son mari Pierre, l'universalité de ses biens. Par un acte chez le notaire de Sainte-Cécile-les-Vignes en octobre 1690³ intitulé « *démission d'héritage (!)* », la mère donne à son fils aîné **Alexandre** l'intégralité de la succession sous réserve de ne pas à toucher à l'intégrité de ces biens, principalement les terres autour du château de Cairanne. Elle recevra une pension en contrepartie.

Mariages

Alexandre n'a pas de chance dans sa vie matrimoniale. Il se marie une première⁴ fois en 1688 avec une fille du baron de Violés qui décède à Cairanne sans doute en 1689, (date non trouvée⁵).

Un deuxième mariage a lieu deux ans plus tard en 1690 (Alexandre a quarante et un ans) avec Madeleine, fille de noble Louis de Bonnot de Mondragon⁶.

Il n'aura qu'un seul fils **Louis-François**, né le 1 février 1695 à Cairanne. Son épouse décède à Cairanne, environ dix mois après. Elle avait fait son testament le 30 novembre 1695⁷ souhaitant que l'on mette son corps dans la chapelle du château du seigneur de Gallifet. Elle donne l'usufruit de ses biens à son époux **Alexandre** et la nue-propriété à son fils **Louis-François**, âgé de dix mois.

1706 : départ pour Saint-Domingue⁸

En 1717, répondant aux interrogations d'un cousin éloigné, l'abbé Louis Gabriel Gallifet, au sujet de la fortune de cette branche familiale, **Alexandre** explique que c'est à la demande de son frère **Joseph** qu'il a rejoint Saint-Domingue (lettre conservée aux Archives nationales⁹).

En novembre 1705, il quitte Cairanne pour Saint-Domingue via Paris et un port non identifié. Il retrouve à Paris son frère **Joseph**, revenu de Saint-Domingue très malade et son fils **Louis-François** collégien. Il part seul pour Saint-Domingue en janvier 1706 et y parvient en avril. Il apprend la mort de son frère **Joseph** en août (décédé à Paris, le 26 mai 1706).

Il va devoir s'occuper de la succession de **Joseph** car celui-ci a nommé son fils **Louis-François** légataire universel.

² ADV, Archives communales de Cairanne, ADV, CC4.

³ ADV, Etude Goujon, Sainte-Cécile-les-Vignes, 3^E 62/57, fol 244.

⁴ ADV, Registres paroissiaux, Violes (Internet).

⁵ Les registres paroissiaux de Cairanne GG sont absents entre 1656 et 1719.

⁶ ADV, registres paroissiaux de Mondragon (Internet).

⁷ ADV, étude Gasparin, Cairanne, 3^E70 163, 1695, f° 535.

⁸ Pour cette chronique, nous avons été en contact amical avec le Professeur J. de Cauna, chaire d'Haïti à Bordeaux. Nous le remercions. Parmi ses écrits, il faut citer « *Au temps des îles à sucre, histoire d'une plantation à Saint-Domingue au XVIII^e siècle* », ed. Karthala, 2003, disponible à la bibliothèque Ceccano d'Avignon.

⁹ AN, 107AP20.

La succession est compliquée : le gouverneur demande des comptes sur le pillage de Carthagène. **Joseph** a-t-il confondu ses deniers avec ceux du royaume de France ?

Les deux autres frères et une sœur contestent la validité du testament sur la forme, mal rédigée par un notaire de Saint-Domingue car ne respectant pas la coutume de Paris¹⁰ (mais Paris est loin !).

Bref, **Alexandre** doit négocier avec les contestataires et la part de la succession attribuée à son fils est divisée par deux soit 200 000 livres.

Il explique dans cette lettre conservée aux Archives nationales que, depuis dix ans qu'il est à Saint-Domingue, « *il a augmenté la valeur des biens du double* ».

En 1730, dans le contrat de mariage de son fils **Louis-François**¹¹, il est listé les biens à Saint-Domingue : trois sucreries, La Grand-Place, La Desplantes, La Gossette plus trois autres sites Goffroy, Pajan, Place de Grande-Rivière¹².

À Cairanne, représenté par son beau-père, **Alexandre** continue d'acheter des terres. Un récapitulatif en 1714 donne l'achat de vingt-cinq parcelles sur Tulette totalisant dix-sept hectares et la construction d'une grange au lieu-dit Belair¹³.



Source : musée de Pontarlier

Une sucrerie à Saint-Domingue : il faut un moulin pour écraser et extraire le jus des tiges des cannes et une série de fours pour éliminer l'eau du jus. On obtient une poudre brune cristallisée qu'il faut raffiner, en général en France.

Son testament et Cairanne

Voilà douze ans qu'il est à Saint-Domingue. Il rédige son testament en 1717¹⁴ et se rappelle Cairanne :

« Je donne et lègue pareille somme (500 livres)... après mon décès pour être employée aux réparations de la chapelle Gallifet... »

¹⁰ AN, 107AP20, 1708.

¹¹ AN, 107AP5.

¹² Néba Fabrice Yale dans son résumé de thèse, publié sous internet : *Les habitations Gallifet de Saint-Domingue, un exemple de réussite coloniale au XVIII^e*, cite un ensemble de propriétés de plusieurs milliers d'hectares (thèse classée confidentielle (!) que nous avons pu consulter à la bibliothèque de l'Université Grenoble-Alpes). Nous n'avons pas pu confirmer ce chiffre. Notre calcul à partir d'une carte de 1786, déposée à la Library of Congress, Washington DC, nous donne une valeur approximative de 570 hectares pour les trois sucreries. Une carte du milieu XVIII^e siècle (voir figure en fin de chronique) donne 641 carreaux (493 hectares) pour les trois sucreries. Le dossier d'indemnisation de 1825 donne des chiffres analogues pour les trois sucreries et 330 carreaux ou 253 hectares pour les trois caféières (AN 107/AP/130). Moreau de Saint-Rémy dans *Description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de l'île Saint-Domingue* publié à Philadelphie en 1798, donne en 1716, plus de douze cents carreaux de terre dans la Petite-Anse soit 923 hectares.

¹³ AN, T//126/15.

¹⁴ AN, 107AP5.

Il donne la liste de ses métayers à Cairanne et les dispensent de payer ce qu'ils lui doivent, espérant qu'ils « *prieraient Dieu pour obtenir de la miséricorde le pardon de mes péchés...* Je donne et lègue au rentier (locataire) du Château... la somme de cinquante écus pour me faire dire une messe des morts à la chapelle Gallifet ».

Il donne cinquante écus chaque année pour la dot d'une fille pauvre de Cairanne.

Ainsi, en 1720, Marie Gleize reçoit cinquante écus, légués par feu **Alexandre de Gallifet**, nécessitant cependant un contrat et un acquit notariés¹⁵.

Enfin, il fait de son fils **Louis-François** l'héritier et légataire universel de tous ses biens et impose de mettre 200 000 livres à ajouter aux 200 000 livres de son frère Joseph avec les mêmes conditions d'attribution de mâle en mâle. (Voir chronique précédente)

On apprend à la lecture de ce testament qu'il a deux filles naturelles : Margueritte Salignon et Margueritte Chabrol mariée à Roquebrune, auxquelles il lègue une poignée d'écus. Il y a bien une

famille Salignon à Cairanne qui possède un lopin de terre en 1702¹⁶ ainsi qu'une famille Chabrol à Sainte-Cécile-les-Vignes.

Alexandre meurt à La Petite-Anse, Saint-Domingue, le 14 mai 1719 à l'âge de 70 ans.

Il avait pris soin de nommer un procureur général et des gérants qui surveillent les sucreries en attendant l'arrivée de son fils **Louis-François** à Saint-Domingue qui, à notre connaissance, ne viendra jamais (Voir note *Après publication* de la chronique suivante).



Source : association

Le commerce avec Saint-Domingue est triangulaire. Le bateau part d'un port français (Le Havre, Nantes, La Rochelle, Bordeaux...) vers l'Afrique, échange des marchandises contre des esclaves, traverse l'Atlantique et échange des esclaves contre du sucre qu'il achemine vers la France.

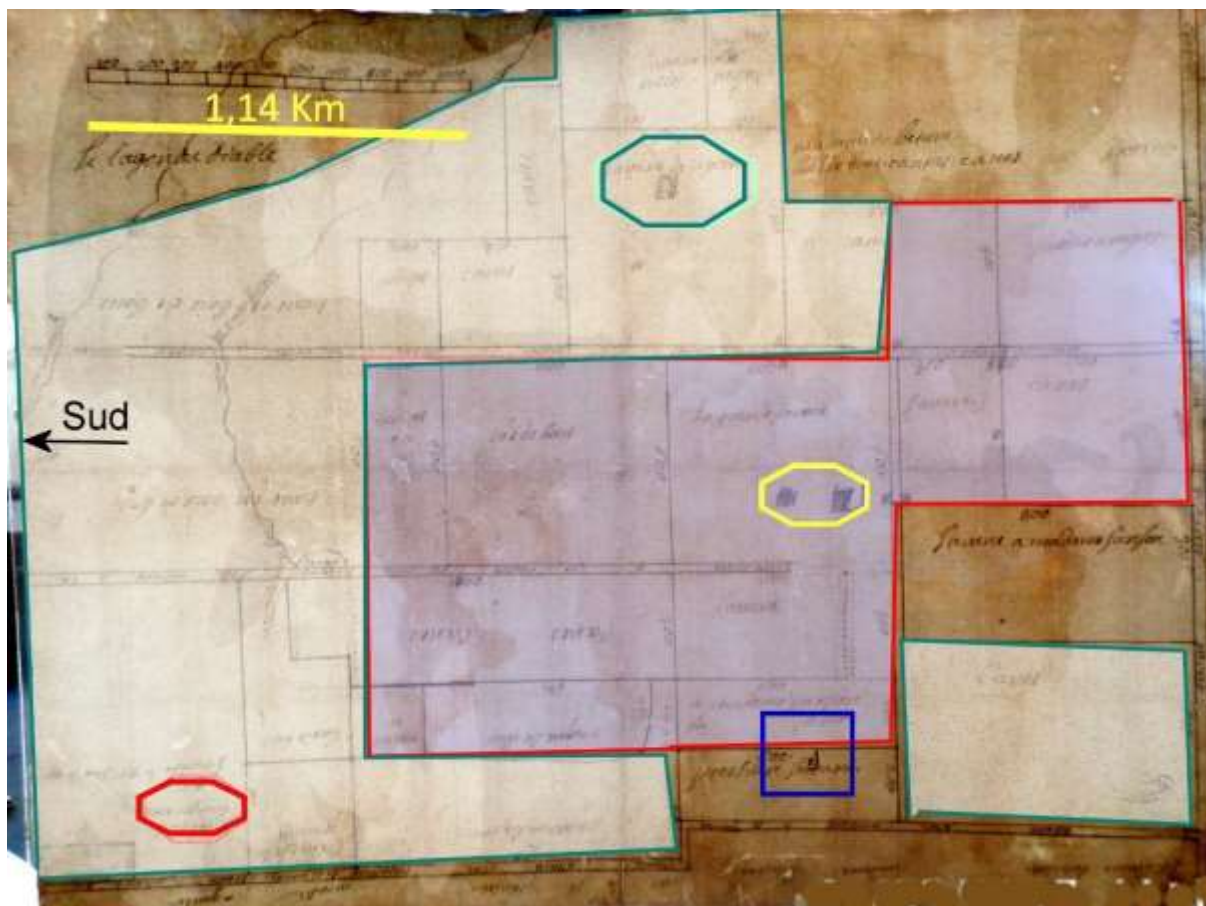
Gérard Cousot

Summary: This is the story of the amazing life of Alexandre III Gallifet d'Honon. He lived in Cairanne as a gentleman farmer. In 1706, he was 57 years old and he had to leave Cairanne to go to Saint-Domingue to take care of the family's plantations. He died there in 1719. He mentioned several times Cairanne in his will.

¹⁵ ADV, notaire Gasparin, Cairanne, 3^E70/176, 1720.

¹⁶ ADV, Archives communales de Cairanne, CC9, cadastre de 1702.

Cartes du domaine Gallifet à Saint-Domingue avec ses trois sucreries (début et milieu du XVIII^e siècle)



Cette carte du domaine Gallifet à Saint-Domingue résume l'histoire des Gallifet à Saint-Domingue. Elle est constituée de deux cartes superposées :

1. Une carte manuscrite dressée par **Joseph Gallifet** en 1701 (Source : ANOM, C9A5, p. 354). C'est la zone bleutée montrant le domaine initial en 1701 et rapportée sur la carte suivante.
2. Une carte déposée aux AN, (Source : 107AP/127/2/9 sans date, mais milieu du XVIII^e siècle). La zone claire montre l'extension faite par **Alexandre** autour de la zone bleutée.

L'échelle de la carte est en pas. 1 000 pas correspondent à 1,14 km et 1 000 pas x 1 000 pas = 1 carreau ou 1,3 hectare. La surface des zones grisées correspond à 641 carreaux ou 493 hectares. En rouge, jaune et vert les sucreries La Desplantes, La Grand-Place ou La Peine et la Gossette. Dans le carré bleu, l'église de La Petite-Anse où **Alexandre** est enterré.

À la fin du XVIII^e siècle, il manque deux caféières qui sont localisées plus loin (Bahon et Castella dont la surface est de 330 carreaux ou 253 hectares (Source 107/AP/129).

Dans la cartouche, en haut à droite, le point rouge indique la position du domaine sur la carte de Saint-Domingue, aujourd'hui Haïti.